

Bonjour et bienvenue,

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles à propos des modalités d'adhésion au club, assurances, visite médicale, et horaires d'entraînements pour cette saison 2024-2025.

1. Date de la rentrée :

La rentrée et les inscriptions auront lieu :

- **Lundi 30 septembre 2024** à 19h30 la piscine d'Orgeval pour les plongeurs, nageurs et apnéistes
- **Mercredi 2 octobre 2024** à 18h30 la piscine des Thiolettes pour les apnéistes

2. Entraînements

Pour cette saison les horaires changent, les entraînements auront dorénavant lieu :

- Pour les plongeurs préparant le niveau 1 et le groupe entretien : les lundis de 20h–22h piscine Orgeval
 - Pour les plongeurs préparant les niveau 2 et 3 : les lundis de 21h - 22h15 piscine Thiolettes (2 lignes)
A noter qu'un lundi par mois, les deux groupes plongeurs permuteront entre ces deux créneaux
- Les séances « bouteilles » ne commenceront qu'à partir du 7 octobre 2024.**
- Pour les apnéistes : les mercredis de 19h - 21 piscine Thiolettes

Rappel : pas de séance d'entraînement pendant les congés scolaires

3. Inscriptions

Afin de vous inscrire pour une nouvelle année, veuillez retourner votre dossier d'inscription COMPLET :

- **De préférence par e-mail** :
Documents au format pdf à envoyer à secrtaire@archimede-club.org
- Par courrier :
A l'adresse suivante : **Archimède club, Julie BONHOMME, 9 rue de Verzy, 51100 Reims**
- En main propre : à Julie le jour de la rentrée et séances suivantes.

Attention, afin d'éviter une gestion trop importante et fastidieuse des pièces manquantes, **seuls les dossiers complets seront acceptés** : votre inscription ne pourra être validée qu'après réception de votre règlement.

Votre dossier d'inscription COMPLET comporte :

- Le bulletin d'inscription ci-joint que vous aurez rempli, complété et signé
- Le règlement correspondant à votre inscription (virement, chèque ou chèque ANCV)
- Pour les mineurs : une autorisation parentale de pratique de l'activité ; formulaire téléchargeable [ici](#).
- Un certificat médical valide de non-contre-indication à la pratique de l'activité (ou [CACI](#)).

L'ensemble de ces documents est disponible en téléchargement sur le site internet du Club:

www.archimede-club.org rubrique « **S'inscrire** ».

4. Règlement

- **Privilégier les paiements par virement bancaire:**
IBAN : FR76 1027 8088 6400 0279 3314 136 // BIC: CMCIFR2A
Merci de bien renseigner votre nom et le motif « Inscription saison »
- Si vous souhaitez effectuer un paiement échelonné, merci d'établir **deux chèques maximums**, chacun d'un montant de 50% de la somme due, tous deux datés du jour d'inscription. Le premier sera encaissé à la rentrée, le second fin décembre.
- Pour les adhésions de plusieurs membres de la même famille, merci de faire **un paiement par adhérent**

5. Visite médicale

Pour pratiquer toute activité, vous devez être en possession d'un certificat médical de moins d'un an (il s'agit du CACI mentionné ci-dessus). Votre cotisation comprend le prix de la visite médicale auprès d'un médecin fédéral spécialiste de la plongée. Le prix de cette visite ne peut en aucun cas être déduit de votre cotisation. Vous pouvez prendre rendez-vous à ces numéros :

- Docteur Benoit JOURNE ou Docteur Denis TOUSSAINT
CHU -Service de Médecine Hyperbare - 45 rue Cognac Jay - 51092 REIMS CEDEX - Tél : 03.26.78.48.75
- Docteur Alain Lurette - 2 Place de la Mairie, 51220 Courcy - Tél : 03 26 49 61 02

Une copie de votre certificat médical de moins de 1 an est à transmettre impérativement, de préférence par email à caci@archimede-club.org. Pensez à conserver l'original de votre certificat médical.

6. Assurances

Votre licence fédérale inclut une assurance en responsabilité civile (ARC), mais exclut toute garantie à titre personnel. **Il est recommandé de disposer d'une assurance individuelle accident (AIA)**. La FFESSM en propose plusieurs formules par l'intermédiaire du cabinet LAFONT AXA (loisir ou loisir Top niveau 1, 2 ou 3).

Nous vous proposons d'y souscrire par l'intermédiaire du club au moment de l'inscription en cochant la case appropriée. Vous aurez la possibilité à la réception de votre licence d'y souscrire directement sur le site fédéral. Vous trouverez d'autres précisions et le détail des garanties sur le site de la FFESSM ; www.ffessm.fr ou www.cabinet-lafont.com

Pour les moniteurs qui encadreront des élèves, le club prend en charge le coût de l'assurance complémentaire sur la base du tarif "loisir 1 (base)" pour les E1 et "loisir 2 (base)" pour les autres encadrants (y compris moniteur apnée).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Le Président Julien CHAUVET : 06 13 12 46 22 ou la Secrétaire Julie BONHOMME : bonhomme.julie@gmail.com

7. Baptêmes

Des baptêmes de plongée seront organisés tous les lundis selon les demandes.

Pour prendre rendez-vous, prenez contact via le site internet www.archimede-club.org rubrique « Faire un baptême » ou contactez le président.